

La passation d'une commande entraîne l'acceptation précise et sans réserve de ces conditions générales.

1- Commandes : Sauf stipulation contraire, nos offres de prix ne sont valables que pendant 30 jours suivant leur établissement. Ce bon de commande est un véritable contrat de vente, parfait et définitif, engageant l'acheteur et le vendeur. Lors de l'enregistrement de la commande, l'acheteur devra verser un acompte de 70% du montant global de la facture, le solde devant être payé à réception des marchandises

2- Prix : Nos prix qui s'entendent hors taxes, sont donnés à titre indicatifs et n'incluent pas l'installation des appareils ni les fournitures liées à l'installation. Ils sont H.T. de par code des impôts " T.V.A. non applicable art293b du C.G.I. ». Nos tarifs sont modifiables sans préavis.

3- Délai de livraison : Les délais de livraison sont donnés de bonne foi à titre indicatif, et les éventuels retards ne donnent pas droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser l'installation ou de réclamer des dommages et intérêts. Les marchandises livrées conformément au présent bon de commande ne sont ni reprises, ni échangées.

4- Transfert de propriété : En application de la loi n 080335 du 12 mai 1980 relative à la réserve de propriété, les matériels vendus par la société A PRIMAS INFORMATIQUE demeurent la propriété exclusive du vendeur jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur. L'acheteur répond des pertes, détériorations et dépréciations qui pourraient survenir. En cas de manquement de l'acheteur à ses obligations, il s'expose à des poursuites immédiates, sans que le vendeur ne soit tenu à une quelconque mise en demeure préalable. Le vendeur conservera les acomptes déjà versés sous réserve de tous dommages et intérêts supplémentaires qui pourront lui être alloués. Nonobstant ce qui est dit ci-dessus, le vendeur pourra à son seul choix poursuivre soit tout paiement du prix. Soit la résolution de vente.

5- Paiement : Toutes nos factures sont payables par chèque, le jour de l'installation, sauf stipulation contraire et écrite, accepté par la société A PRIMAS INFORMATIQUE. Tout retard de paiement de nos factures sont passibles de plein droit et sans demeure, d'intérêts moratoires calculés sur base du taux d'escompte de la Banque de France, majorés des frais de pénalités. LES CHEQUES DOIVENT TOUJOURS ETRE LIBELLES A L'ORDRE DE A PRIMAS INFORMATIQUE ou CARTIER BRICE.

6- Garantie : De 1 ans en fonctions des produits à compter de la date d'installation ou de vente contre tous défauts de fabrication. La réparation, le remplacement, la modification des pièces pendant cette période ne peuvent avoir pour effet de prolonger sa durée. La garantie ne couvre pas les piles et batteries, ainsi que tous dommages intervenus à la suite de surtension d'origine électrique ou atmosphérique. La garantie cessera immédiatement d'être due si une intervention autre que celle de nos techniciens intervenait. Toute utilisation anormale ou non conforme à la prescription du fabricant, toutes transformations ou modifications des produits entraînera la cessation de la garantie. La garantie est strictement limitée au remplacement ou à la réparation du produit incriminé, sans qu'il puisse être réclamé une indemnisation de quelque nature ou pour quelque chose que ce soit y compris les conséquences d'un mauvais fonctionnement quel qu'il soit.

7- Responsabilité: Nos matériels sont vendus aux normes d'utilisation électrique, de sécurité et d'environnement présentes par nos fournisseurs. Il appartient à l'acheteur de veiller à ce que ses installations soient conformes à l'utilisation de ces matériels. En raison des circonstances de l'utilisation de l'appareillage, variable et dépendante de la volonté de l'utilisateur. La société A PRIMAS INFORMATIQUE ne pourra être inquiétée ou recherchée en cas de non fonctionnement de l'appareil pour le préjudice qui en résulterait pour l'utilisateur. L'Entreprise ne peut en aucun cas donner une garantie de résultat.

8- Contestations: L'acheteur du matériel reconnaît être «Utilisateur Averti ». En cas de litige, seules Tribunaux de SAINTES seront compétents.

9- Rétractation: Vous avez 14 Jours date de la signature du devis pour vous rétracter. A la facturation si rétractation des frais de 15 % s'applique.

EXTRAIT DE LA LOI N° 72.1137 DU 22 DECEMBRE 1972 RELATIVE A LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS EN MATIERE DE DEMARCHAGE ET DE VENTE A DOMICILE:

Art. 2 - Les opérations visées dans l'article 1er doivent faire l'objet d'un contrat dont un exemplaire doit être remis au client au moment de la conclusion de ce contrat et comporter, sous peine de nullité, les mentions suivantes:

Nom du fournisseur et du démarcheur

Adresse du fournisseur

Adresse du lieu de conclusion du contrat,

Désignation précise de la nature et des caractéristiques des marchandises, objets ou services proposés.

Conditions d'exécution du contrat, notamment les modalités et le délai de livraison des marchandises ou objets, ou d'exécution de la prestation de service Prix global à payer et modalités de paiements; en cas de vente à tempérament ou de vente à crédit, les formes exigées par la réglementation sur la vente à crédit, ainsi que le taux nominal de l'intérêt et le taux effectif global de l'intérêt déterminé dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n° 66-1010 du 28 décembre 1966 sur l'usure.

Faculté de renonciation prévue à l'article 3, ainsi que les conditions d'exercice de cette faculté et, de façon apparente, le texte intégral des articles 2, 3, et 4. Le contrat doit comprendre un formulaire détachable destiné à faciliter l'exercice de la faculté de renonciation dans les conditions prévues à l'article 3. Un décret pris en Conseil d'Etat précisera les mentions devant figurer sur ce formulaire. Le contrat ne peut comporter aucune clause attributive de compétence.

Tous les exemplaires du contrat doivent être signés et datés de la même main du client.

Art. 3 - Dans les quatorze jours. Fériés compris, à compter de la commande ou de l'engagement d'achat, le client a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. Toute clause du contrat par laquelle le client abandonne son droit de renoncer à sa commande ou à son engagement d'achat est nulle et non avenue.

Art. 4 - Avant l'expiration du délai de réflexion prévu à l'article 3, nul ne peut exiger ou obtenir du client, directement ou indirectement, à quelque titre ni sous quelque forme que ce soit, une contrepartie quelconque ni aucun engagement.

Je soussigné(e) déclare annuler la commande N° \_\_\_\_\_ convenue le \_\_\_\_\_ comprenant la vente et l'installation de tout le matériel.

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

Fait à : .....